



Radio Amateurs du Canada

INFORMATIONS RELATIVES AUX ACTIVITÉS RADIOAMATEURES SUR LE 60 MÈTRES

COMMENT PUIS-JE ÊTRE CERTAIN QUE JE SUIS SUR LA BONNE FRÉQUENCE ?

Il y a ici deux points d'intérêt. Un est la suppression de la porteuse et l'autre est la bande passante de la fréquence audio. Il y a apparemment de la confusion entre ces deux points quand assimilés à l'usage de ces nouveaux canaux.

Les fréquences qu'Industrie Canada a attribué au service radioamateur sont comme suit: 5332, 5348, 5358.5, 5373 et 5405 kHz. Elles sont des fréquences centrales, non celles que vous syntonisez sur votre radio à moins d'utiliser le CW ou le PSK31.

Les amateurs doivent s'assurer que leur signal est émis sur la fréquence centrale. Cela signifie que le signal amateur doit être centré en regard de la bande passante audio de 2.8 kHz. Les amateurs doivent syntoniser 1.5 kHz sous la fréquence centrale pour être « sur la fréquence » en mode BLU+ (USB) et Pactor III. Les amateurs doivent être certains que l'affichage de la syntonisation laisse voir la fréquence transmise (porteuse). Consultez le livret d'instruction de votre radio si vous n'êtes pas sur.

En BLU (SSB), sur la bande du 60 mètres, il faut utiliser la bande supérieure selon la convention

Les autres modes permis sont le morse (CW), les données (incluant le PSK 31, le Pactor III et le RTTY).

Bande des fréquences radioamateurs sur le 60 mètres en date du 22 janvier 2014

La bande passante pour chaque fréquence est de 2.8 kHz

Fréq. centrales	Fréquences porteuses pour les amateurs
5332 kHz	5330.5 kHz
5348 kHz	5346.5 kHz
5358.5 kHz	5357.0kHz
5373 kHz	5371.5 kHz
5405 kHz	5403.5 kHz Il est important de noter que les fréquences indiquées ci-haut, dans les rectangles en vert, sont des <i>fréquences dont la porteuse est supprimée</i> – ce sont les fréquences qui apparaissent à la mantisse de syntonisation de votre transcepteur en mode BLU+ (USB).

PUISSANCE APPARENTE RAYONNÉE MAXIMALE (ERP) DE 100 WATTS (puissance en crête de modulation)

Industrie Canada permet une puissance apparente rayonnée de 100 W (puissance en crête de modulation) de l'antenne et non du transcepteur lui-même. En d'autres mots si votre antenne génère du gain, celui-ci doit être comptabilisé dans le maximum permis.

Profitez des nouvelles fréquences sur le 60 mètres, RAC, qui ne ménage pas ses efforts, et a été instrumentalisé pour obtenir d'Industrie Canada qu'il approuve le nouveau spectre au bénéfice des radioamateurs canadiens.

WWW.RAC.CA

Fier d'être membre de la
Société radioamateur nationale du Canada
« Tout pour le radioamateurisme »

